

Comité de pilotage site Natura 2000 FR8301017 « Basse Sioule »

Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2021

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse Sioule » s'est réuni le 11 octobre 2021 à la salle polyvalente de Contigny, sous la présidence de Mme Célia MARCHETTI, chef du bureau espaces naturels, forêt, chasse au service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, représentant la sous-préfecture de Vichy.

Les membres du comité de pilotage se sont d'abord rendus à l'ouvrage de moulin Breland pour assister à une description de l'ouvrage par Mr Timothé PAROUTY de l'association Loire Grands Migrateurs. Ce fut l'occasion de présenter aux membres du Comité de pilotage le réaménagement effectué en 2015 des dispositifs de franchissement présents au niveau de l'usine hydroélectrique et du barrage ainsi que la station de comptage installée au niveau de la passe à poissons de la microcentrale hydroélectrique en service depuis mars 2017. Elle a été complétée par la mise en place d'une autre station de comptage sur la Sioule, à Jenzat, permettant d'affiner les données obtenues sur cette rivière. Mr PAROUTY rappelle l'importance de la passe à poissons du moulin Breland, car c'est le premier dispositif de franchissement que rencontrent les poissons lorsqu'ils remontent la Sioule. Il est composé de 16 bassins de 20cm.

Depuis sa mise en service en mars 2017, la station de comptage note une diminution de la population de saumons, cependant cette diminution est à tempérer, car la station de Jenzat a été ouverte seulement au mois de mai de cette année et elle a pu comptabiliser déjà 17 saumons dès le mois de juin ce qui est relativement important. Il y a donc une autre « voie » qui n'est pas contrôlée où passent les saumons et LOGRAMI souhaite d'ici les prochaines années, réaliser des comptages pour mieux quantifier les proportions. Mr PAROUTY a ensuite présenté une compilation des différentes espèces de poissons observées sur cette station de comptage, mais aussi d'espèces plus étonnantes comme des castors ou des loutres qui se retrouvent malencontreusement dans la station, souvent attirées par curiosité par cet ouvrage. Cette station de comptage permet finalement d'avoir une bonne vision globale des espèces qui peuplent la rivière.



Présentation de LOGRAMI devant la passe à poisson du moulin Breland, crédit photo :
CEN Allier

Les membres du Comité de Pilotage ont fait part de leur intérêt pour la présentation de la passe à poisson et de la station de comptage, dont certains ignoraient l'existence, et pour l'explication des enjeux liés à ces dispositifs et des réponses que Mr PAROUTY a pu apporter à leurs questions.

Après que Mme Célia MARCHETTI ait présenté les membres excusés, les personnes présentes ont signées la feuille d'émargement jointe au présent compte-rendu.

La parole est ensuite donnée à Mr Allan VEZIER, chargé de projets, pour la présentation du rappel des enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de la Basse Sioule et le bilan des actions engagées en 2021, puis à Mme Marion GIRARD, chargée d'actions territoriales au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier), pour présenter l'étude qu'elle a réalisé sur les boisements sur le périmètre de la Basse Sioule.

Ordre du jour

1. Rappel des enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de la Basse Sioule
2. Bilan des actions engagées en 2021
3. Présentation de l'étude des boisements sur le périmètre de la Basse Sioule
4. Questions diverses

1. Rappel des enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de la Basse Sioule

✓ Présentation du site

Le site Natura 2000 « Basse Sioule » s'étend sur une surface de 591.2 hectares répartis sur 8 communes : Barberier, Bayet, Brout-Vernet, Contigny, Jenzat, Le Mayet d'Ecole, Saint-Germain-de-Salles, Saint-Pourçain-sur-Sioule. Il représente la continuité du site Natura 2000 « Gorges de la Sioule », dont l'animation est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. A l'aval, les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 sont également animés par le CEN Allier.

✓ Enjeux Natura 2000

Cinq classes d'espèces animales et une d'espèce végétale de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE ont justifié en 2009 la désignation de ce site au titre de Natura 2000 :

- Mammifères : Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Petit et Grand Murin
- Poissons : Lamproie marine, Saumon atlantique, Chabot, Lamproie de Planer, Bouvière, Toxostome
- Insectes : Lucane cerf-volant, Cuivré des marais, Gomphe serpentifère, Grand capricorne
- Amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Rainette verte
- Mollusques : Mulette épaisse
- Flore : Lindernie couchée

Sept Habitats d'intérêt communautaire sont décrits sur le site :

- 3 habitats forestiers (Forêts alluviales à Frêne élevé, Aulne glutineux et Orme champêtre / Forêts alluviales à Saule blanc et Peuplier noir / Forêts de Frêne et de Chêne pédonculé)
- 3 habitats ouverts humides (Mégaphorbiaies eutrophes / Végétation annuelle pionnière des berges vaseuses / Eaux stagnantes naturelles)
- 1 habitat ouvert sec (Pelouses à Orpins).

✓ Objectifs du site Natura 2000

Différents objectifs sont inscrits dans le document d'objectifs (*DOCOB*) du site Natura 2000 :

- Maintenir une dynamique naturelle de la rivière, compatible avec les activités humaines existantes
- Maintenir et renforcer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques
- Préserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Vulgariser les enjeux et l'intérêt du site auprès des habitants et des acteurs locaux

✓ Historique du site

Porté par l'Etat, suite à la reconnaissance en tant que site d'intérêt communautaire par décision de la commission européenne en date du 7 décembre 2004 au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore, l'élaboration du document d'objectifs a été confiée en 2008 au groupement Mosaïque Environnement / Conservatoire des Sites de l'Allier (*CSA – ex CEN Allier*).

Le DOCOB, établi à l'issue de groupes de travail et de commissions thématiques, a été validé en mars 2009 par l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Le CEN Allier a été désigné une première fois en tant que structure animatrice, puis la confiance des services de l'Etat (DREAL Auvergne, puis DDT de l'Allier) lui a été renouvelée à trois reprises pour les périodes 2013-2015, 2016-2018 et 2019-2021.

2. Bilan des actions mises en œuvre en 2021

✓ Animation générale du programme

Concernant l'animation générale de Natura 2000, le CEN Allier a répondu aux demandes d'avis des administrations concernant l'élaboration du SCOT de Saint-Pourçain Sioule Limagne et a veillé à sa compatibilité avec les enjeux Natura 2000.

Des visites de terrain avec RTE concernant des travaux de dévégétalisation sur la zone Natura 2000 afin de fournir des préconisations et effectuer les travaux dans le respect des enjeux et sensibilités du site.

Le CEN Allier a également assuré la coordination avec les politiques de l'Etat et programmes territoriaux, notamment en faisant le lien avec le Sage Sioule pour la création de fiches techniques zones humides dans le cadre du contrat territorial de la Sioule.

Enfin il a assuré la préparation et la présentation du comité de pilotage et assuré la gestion administrative et financière liée à l'animation Natura 2000.

✓ Communication et sensibilisation

Le CEN Allier a alimenté le site web dédié au site Natura 2000 <http://basse-sioule.n2000.fr> afin de le maintenir à jour ce site. Il était prévu que le CEN Allier participe à « Sioule en Fête » afin de promouvoir, faire connaître et informer le grand public sur le site Natura 2000 de la Basse Sioule, cependant cette manifestation ayant été annulée suite à de mauvaises conditions météorologiques, cela n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

Pour assurer malgré tout la sensibilisation autour des enjeux du site et mieux faire connaître ce dernier, le CEN Allier s'est rapproché du conseiller pédagogique, Mr François OUDON afin de lui faire savoir que le CEN Allier se tenait à la disposition des enseignants qui souhaiteraient bénéficier d'animation nature en lien avec les milieux naturels de la Sioule. De nombreux retours positifs sont dès lors arrivés de la part d'enseignants, signe d'un fort engouement pour ce type d'animation. Aussi, sur l'année 2021, le CEN Allier a pu mettre en place des animations scolaires auprès de 4 écoles (deux à Saint-Germain-de-Salles, une à Jenzat et une au Mayet d'Ecole), ce qui représente 5 classes concernées et environ 120 élèves qui ont pu bénéficier de ces animations. Toutefois, toutes les demandes n'ont pas pu être traitées sur le budget de cette année, aussi si le CEN Allier venait à être

retenu pour assurer l'animation Natura 2000 de la Basse Sioule sur la période 2022/2024, il est prévu de revenir vers les écoles qui n'ont pas pu bénéficier d'animations scolaires.

✓ Promotion des outils Natura 2000 (charte, contrats)

Le CEN Allier, en lien avec sa mission d'animateur Natura 2000, a participé à la promotion des outils contractuels tels que les Chartes et Contrats Natura 2000. Une identification des propriétaires et une remise à jour des données parcellaires ont eu lieu, permettant ainsi d'élaborer et d'envoyer un courrier d'information sur les enjeux locaux et les outils pouvant être mobilisés à destination des propriétaires riverains. Des retours positifs de propriétaires volontaires ont eu lieu, ce qui pourra donner lieu à de potentielles contractualisation en 2022, si la candidature du CEN Allier est retenue pour l'animation de la zone Natura 2000 de la Basse Sioule pour la période 2022/2024.

3. Présentation de l'étude des boisements sur le périmètre de la Basse Sioule

Le site Natura 2000 de la Basse Sioule présente une grande diversité d'habitats forestiers, aussi le CEN Allier a souhaité réaliser une étude sur la caractérisation de ces boisements. Un courrier a été envoyé aux communes début 2020 pour les informer de la tenue de cette étude et pour les informer que des agents du Conservatoire allaient être sur le terrain pour réaliser cette étude. Le protocole choisi a été l'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle), outil permettant d'évaluer l'état de conservation des boisements et d'attribuer une note au boisement. Cet indice prend en compte plusieurs facteurs, des facteurs liés à la gestion forestière et d'autres liés au contexte global dans lequel le boisement va se trouver. L'objectif de cette étude est de passer rapidement sur un boisement, évaluer chaque critère et pouvoir ainsi noter et comparer les boisements entre eux. Cet indice permet d'évaluer la potentialité d'accueil de la biodiversité au sens large (chiroptères, mammifères, oiseaux, insectes, lichens, champignons...)

Pour la partie gestion forestière, les boisements prospectés ont globalement obtenu de bonnes notes, en revanche pour la partie contexte, il n'y a aucun boisement prospecté qui obtient de bonnes notes. Cette notation s'explique par le fait que sur la Basse Sioule, il n'y a pas de forêts anciennes car la Sioule est une ancienne plaine agricole, et lorsqu'on regarde les anciennes cartes d'État-major du 19^{ème} siècle, les seuls endroits boisés sont des vergers, mais il n'y avait pas de forêts sur les bords de Sioule, ce pour quoi il n'y a pas, ou très peu, de boisements qui ont plus d'une centaine d'années.

Les boisements les mieux classés vont être globalement les chênaies et ormaies (chênaie pédonculée, ormaie alluviale...), or ce sont les habitats les plus représentés sur la zone Natura 2000. À l'inverse les moins bien classés vont être les peupleraies, boisements anthropiques à robinier faux-acacia...

En terme de perspectives et de préconisations, ce qui ressort de cette étude est la conservation et le vieillissement des boisements naturels, c'est-à-dire obtenir des îlots de vieillissement, notamment pour les chênaies, ormaies ou les aulnaies marécageuses, afin que ceux-ci puissent développer au maximum leur potentiel d'accueil de la biodiversité et pouvoir aussi améliorer la disponibilité de gros bois et de bois morts. Privilégier la variation d'essences autochtones au sein des boisements permet également d'améliorer la qualité du boisement et l'accueil de la biodiversité.

Toutes ces données ont été mises en lien avec l'étude chauves-souris réalisée en 2021 où des soirées d'écoute ont été effectuées sur les lambeaux forestiers afin d'obtenir une liste d'espèces présente qui utilise les sites. L'objectif est d'obtenir des tendances préférentielles d'utilisation des habitats par les espèces présentes et affiner ainsi les orientations de gestion et confirmer la présence d'espèces sur le site, car la dernière étude chauve-souris date de 2011. Cette étude n'est pas encore finalisée, elle est actuellement en cours de rédaction. Malgré tout, quelques grandes tendances s'en dégagent et peuvent être présentées lors de ce Copil. Les

boisements ayant eu une bonne notation par l'étude de boisement sont également ceux qui vont accueillir le plus d'espèces de chiroptères et où l'activité est la plus importante. Il y a donc une corrélation entre un bon IBP et une forte présence et activités des chiroptères. Les habitats comme les chênaies et ormaies sont donc des habitats favorables aux chiroptères et certainement à tout un tas d'autres espèces. Ces habitats sont utilisés comme gîtes, territoire de chasse et axe de transit pour passer d'un site à l'autre. Quatre ou cinq nouvelles espèces ont été également découvertes suite à cette étude.

4. Questions diverses

Mme MARCHETTI interroge Mme Girard sur les nouvelles espèces qui ont été découvertes. Mme Girard lui répond qu'elle ne les a plus précisément en tête, mais qu'il y a minima deux espèces de pipistrelles et une ou deux espèces de Murins parmi les nouvelles espèces qui ont été découvertes.

Mr DUBSAY, maire de la commune de Contigny, félicite le CEN Allier pour sa présentation et la réalisation de l'étude, mais s'interroge sur la suite donnée à cette étude et souhaite savoir ce qu'il est prévu de faire ensuite. Il s'interroge également sur ce qu'il doit dire à ses administrés qui bordent la Sioule concernant les zones humides, Natura 2000... Mme GIRARD lui répond que l'objectif était de dégager des boisements prioritaires ayant de fort enjeux et pouvoir aboutir ensuite à des Chartes Natura 2000 avec les propriétaires des boisements concernés. Mr DUBSAY précise que les gens ne sont plus intéressés par les chartes Natura 2000. Il ajoute que concernant l'inventaire des zones humides qui a eu lieu (en dehors du cadre de Natura 2000), le conseil municipal de sa commune a refusé de voter le document, car l'étude s'est faite sans prendre en compte leurs suggestions. Il précise qu'il y a trop de couches administratives de protection de l'environnement (zones humides, Natura 2000...) et que cela complique trop les possibilités de faire des choses sur sa commune et il se demande où cela va s'arrêter. Mme GIRARD lui précise que pour la charte Natura 2000, cela reste avant tout un outil basé sur le volontariat et qu'il n'y a aucune obligation pour les propriétaires d'y souscrire.

Mr PINFORT, maire de la commune de Saint-Germain-de-Salles, déclare qu'il confirme les propos de Mr DUBSAY et affirme que les exploitants agricoles ont de plus en plus peur de la prise en compte des aspects environnementaux dans leurs pratiques, car il y a beaucoup de choses à respecter. Concernant les chartes, il cite l'exemple d'un de ces administrés qui s'est rendu en mairie car il ne comprenait pas l'objet du courrier adressé par le CEN Allier, et ne savait pas comment y répondre.

Mr CHENIER, premier adjoint au maire de Contigny, ajoute qu'il a reçu le courrier de Charte Natura 2000 car étant propriétaire riverain de la Sioule et qu'il n'a pas souhaité donner suite au courrier. Mme Girard lui précise qu'il en a tout à fait le droit et qu'il n'y a pas d'obligations à y répondre si la démarche ne l'intéresse pas. Mr CHENIER précise que s'il n'a pas répondu c'est parce qu'il ne sait pas quelles règles vont lui être imposées. De plus il estime qu'il fait déjà le nécessaire sur son terrain et qu'il n'a aucunement pour objectif de dégrader la faune ou la flore. En revanche, il ne souhaite pas qu'on lui impose des choses. Mr VEZIER lui répond que la charte est basée sur du volontariat et qu'il n'y a donc aucune obligation de souscrire à une charte.

Mr CHENIER ajoute que beaucoup d'informations circulent sur Natura 2000 et qu'il est difficile de s'y retrouver, aussi il souhaiterait avoir des précisions. Mme GIRARD lui répond qu'il n'y a aucune obligation réglementaire liée à Natura 2000, comme cela pourrait être le cas sur une réserve par exemple. Le seul aspect réglementaire est lié aux gros projets d'aménagement qui peuvent être soumis à évaluation d'incidence.

Mme MARCHETTI ajoute qu'il faut dédramatiser les évaluations d'incidence et Natura 2000 et que ces dispositifs sont beaucoup moins contraignants que d'autres réglementations comme la loi sur l'eau par exemple. Mr PINFORT précise que c'est le rôle de l'État de dédramatiser Natura 2000. Il ajoute qu'au moment de la création de la zone Natura 2000 de nombreuses interrogations émanaient des propriétaires et que les services de l'État ont pu compter sur le soutien des élus locaux pour rassurer et expliquer en quoi consiste Natura 2000 auprès du

grand public. Il déclare que pour l'inventaire des zones humides qui a eu lieu, cela s'est très mal passé par endroits. Il trouve également qu'il y a trop de complexité administrative pour curer des fossés réalisés par la main de l'homme et précise que les entreprises ne veulent même plus intervenir sur ce genre de travaux, par crainte des complexités administratives. Il ajoute également que lors des tempêtes qui ont eu lieu, beaucoup d'arbres se sont retrouvés à terre et que beaucoup de gens n'ont pas osé les ramasser.

Mme MARCHETTI lui répond qu'un propriétaire peut tout à fait sortir un arbre mort du cours d'eau s'il se trouve chez lui d'autant plus que cela peut aider à éviter le phénomène d'embâcles. Cependant il faut que cela soit fait dans le respect des milieux et notamment du cours d'eau (pas de tracteur dans le cours d'eau par exemple). Elle précise que ce cas de figure n'est pas lié à Natura 2000 et qu'il est lié à la loi sur l'eau qui s'applique partout, qu'on soit en Natura 2000 ou non. Elle ajoute que le problème est que cela est globalement associé à Natura 2000 et que les gens ont du mal à distinguer ce qui relève de Natura 2000 ou non.

Mr PINFORT ajoute que les boisements au bord de la Sioule ont souffert de plusieurs étés très secs qu'ils ont été fragilisés, tombant ainsi facilement, ce qui peut être dangereux pour des pêcheurs où le grand public.

Il se fait également le relai d'une demande de Mr CHATEAU, maire de Barberier, sur la question de la gestion du cormoran, qui est un fléau pour les pêcheurs selon lui.

Mme MARCHETTI précise que des autorisations de destruction doivent être délivrées.

Mr LELIEVRE ajoute que des autorisations sont délivrées pour abattre 300 cormorans chaque année. Cependant il n'est pas toujours facile de trouver des chasseurs pour réaliser ces abatages et atteindre le quota. Il ajoute cependant que sans gestion globale à l'échelle européenne du Cormoran il est difficile de pouvoir agir sur celui-ci.

L'ensemble des questions ayant été soulevées, Mme MARCHETTI remercie les membres présents et lève la séance.